

Pôle communication

Mercredi 2 mars 2022

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Modification des tarifs du pilotage maritime

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs de pilotage maritime en Nouvelle-Calédonie.

La station de pilotage est en difficulté financière en raison de l'arrêt des croisières depuis le déclenchement de la crise sanitaire. Les croisières, qui représentaient 50 % des revenus, ne devraient pas reprendre un niveau normal avant 2025. Les autres trafics sont également en diminution.

Les charges de fonctionnement de la station, en grande partie en raison des exigences de sécurité du métier et de l'étendue du territoire, ne peuvent être compressées plus qu'elles ne le sont déjà. Elles sont aujourd'hui supérieures aux revenus.

Les projections sur les cinq prochaines années confirment une baisse drastique des salaires des pilotes. Les plus jeunes des pilotes sont dans une situation financière délicate avec des pertes de revenus de plus de 50 %. Le métier, exigeant en formation et en expérience professionnelles, n'étant plus attractif, la Nouvelle-Calédonie s'expose à une dégradation du service du pilotage et par conséquent de la sécurité de la navigation dans ses eaux intérieures.

À court terme, la station de pilotage envisage de prendre des mesures drastiques :

- mise en chômage partiel avant licenciement d'une partie des équipages (2 pilotes, 4 marins, 1 mécanicien, 1 sédentaire, 1 pilote d'avion) ;
- mise en vente du matériel lourd (au moins deux bateaux-pilotes et un avion) ;
- gel des amortissements : plus de renouvellement du matériel.

Ces mesures auront un impact sur le service : les sorties en mer ne seront plus possibles en cas de mauvaises conditions météorologiques et les délais d'attente seront augmentés pour le pilotage des navires en dehors de Nouméa. La fermeture de la passe de la Havannah devra également être envisagée, ce qui obligera les navires arrivant de l'Est à effectuer un détour de plus de 300 milles nautiques (environ 600 km).

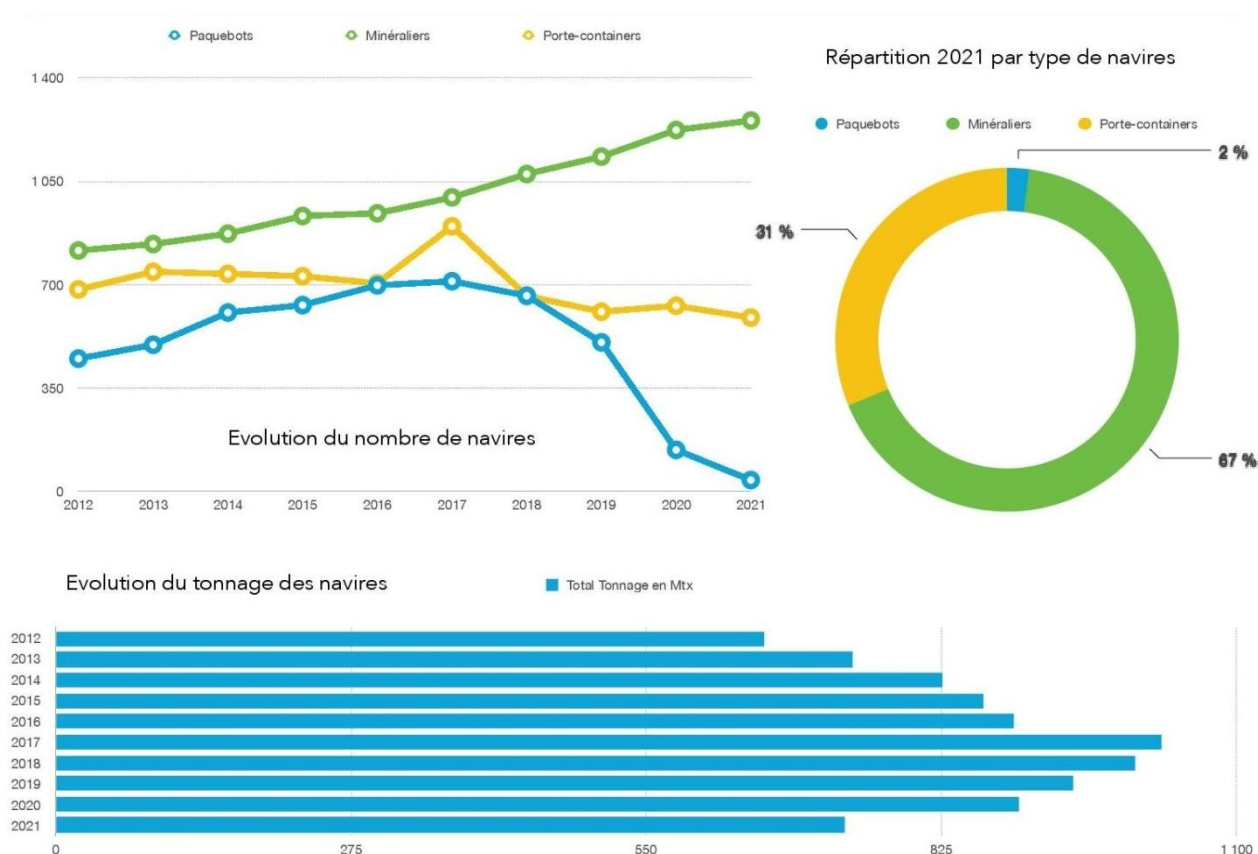
Une augmentation des tarifs très raisonnables

La grille des tarifs du pilotage n'a pas été modifiée depuis 2003, alors qu'entre 2003 et 2020, l'indice du coût de la vie a évolué de 24 %. Le 21 décembre dernier, une commission de pilotage, réunissant tous les acteurs du transport maritime, a validé à l'unanimité la proposition d'augmentation des tarifs de 25 % qui correspond à l'absence de revalorisation depuis 2003.

Pour mémoire, les coûts du pilotage (parmi les plus bas du Pacifique) sont intégralement facturés aux compagnies maritimes et ne constituent qu'une faible part du coût total d'une escale de navire. L'augmentation proposée sera quasiment indolore sur le coût du fret. En effet, les prestations portuaires ne représentent en moyenne que 6 % de la valeur finale d'une marchandise importée.

De manière concrète, cette augmentation conduirait à un surcoût moyen de 2,6 francs par tonne de minerai et de 152 francs par container (le coût global d'un container est supérieur à 500 000 francs).

Évolution du trafic portuaire



La station de pilotage contribue à la sécurité maritime du territoire

Le rôle du pilote maritime consiste à assister et à conseiller le capitaine d'un navire, pour l'approche et la mise à quai dans les rades et ports. Concrètement, les navires sont servis par un pilote qui embarque directement sur les navires en approche à l'extérieur des passes, par le moyen d'un bateau-pilote ou autre moyen aéroporté. Le navire est pris en charge par le pilote, qui le conduit à travers le lagon et coordonne sa mise à quai avec tous les moyens disponibles.

Le pilotage maritime intervient sur toute la Nouvelle-Calédonie. Il est organisé sous structure privée, en situation de monopole, pour assurer une mission de service public. Ce système permet d'assurer la sécurisation du lagon et des infrastructures portuaires pour les grands navires sans aucun coût pour la collectivité.

Les tarifs, le recrutement et la réglementation sont encadrés par les décisions d'une commission du pilotage repris par arrêtés du gouvernement. La station de pilotage doit également acquérir et entretenir les moyens maritimes et aériens permettant d'accéder aux navires.

Le matériel technique et de sécurité est à la charge des pilotes maritimes, qui doivent le maintenir aux dernières normes en vigueur. Les pilotes maritimes se maintiennent à jour des formations recommandées par l'OMI. La station de pilotage de Nouvelle-Calédonie est agréée ISO 9001-2015 par le Llyods Register.

La station est composée de 13 pilotes maritimes (qui sont a minima huit en astreinte, compte tenu des arrivées de navires chaque jour sur tout le territoire), cinq personnels sédentaires, neuf personnels marins et deux pilotes d'avion. Elle assure environ 3 000 mouvements de navires par an.

Le matériel comprend trois bateaux-pilotes pouvant naviguer par tout temps, en toute sécurité (capacité d'autoredressement), une embarcation légère et deux petits avions : un monomoteur (TB20) et un bimoteur (DA42).